

TRIBUNE :

LE FRONT COMMUN FACE AU PACTE MIGRATOIRE, L'HEURE EST VENUE POUR LA DÉFENSE DES DROITS HUMAINS EN EUROPE

Formé pour peser plus lourd dans les négociations auprès du Parlement européen, le Front Commun se compose de plusieurs organisations non-gouvernementales : Amnesty International, l'EDRI, GreenPeace, le CEAR, l'EUAA, le CICG, l'ECRE, Fondation de France, Liberty Human Rights, Ligue des Droits de l'Homme, Pour la Solidarité, Médecins Sans Frontières, Refugee Rights Europe, OXFAM, Sea Watch, PICUM et SOS Méditerranée.

Uni, le front vise à garantir des politiques migratoires équitables et respectueuses des droits de l'Homme. Dans cette tribune, ils alertent sur les dérives de la directive "retour" et sur la passivité dangereuse de certaines propositions européennes.

MIGRATION  4min 20/11/2023

Charlotte TISSIDRE

“ L’Union Européenne ne doit pas faire fi de ses valeurs humanistes, car elle finirait par se désintégrer. Le Front Commun déplore cette fragilité traduite par le champ lexical employé dans la proposition de directive. Entre un désir de lutter contre les migrants irréguliers sans pour autant corriger les causes profondes de la migration de façon juste, le Front commun dénonce. Sur l’utilisation de l’IA, le Front Commun reproche l’absence d’une utilisation IA éthique pour les migrants et alerte sur le manque de précision sur les sanctions associées, réel danger pour nos droits humains.

Droits humains : “il n’y aura pas de compromis sur les droits fondamentaux”

Il n’y aura pas de compromis sur les droits fondamentaux. Nous dénonçons fermement le manque de précision sur la définition des personnes vulnérables. De plus en plus critique, la situation migratoire et ses évolutions incombent aux États membres et aux Eurodéputés d’appréhender ces fluctuations.

Pour appréhender la notion de personnes vulnérables, un seul credo : l’inclusion, autant celle des réfugiés climatiques que des personnes LGBT. Face à la crise environnementale et aux évolutions des mœurs, l’Europe ne peut être aveugle, elle doit être clairvoyante et adapter la législation à ces nouveaux défis. Il est impératif d’étendre la définition des pays sûrs pour inclure une évaluation approfondie des droits des personnes LGBTQIA+. Reconnaître les discriminations et persécutions auxquelles cette communauté est confrontée dans de nombreux pays est essentiel pour assurer une protection adéquate aux individus vulnérables. La crise climatique représente également une dimension cruciale. Les migrations forcées dues aux changements climatiques exigent une réponse spécifique. Nous plaidons ainsi en faveur de l’ajout de l’aspect de la situation climatique dans le pays afin de s’assurer d’un retour sécuritaire et humain pour les réfugiés. Nous plaidons pour une directive de retour inclusive en étendant la définition des pays sûrs pour évaluer les droits LGBTQIA+ et en intégrant la dimension cruciale de la crise climatique. Cette approche vise à assurer un retour sécuritaire et humain pour les réfugiés, reflétant notre engagement envers les droits de l’homme et la protection des individus vulnérables.

Cette partie des recommandations amène la question des réfugiés climatiques et environnementaux. Le Front commun insiste sur l’importance de la reconnaissance formelle du statut de réfugié climatique et environnemental, une mesure nécessaire pour répondre aux besoins particuliers de cette nouvelle catégorie de réfugiés. En effet, les récents rapports du GIEC nous alertent sur les 127 risques majeurs, devenus généralisés, systémiques et potentiellement irréversibles. Intégrer ces considérations

dans la directive de retour est un impératif pour anticiper et répondre aux défis actuels de manière responsable en s'assurant de respecter les droits humains.

Limiter la rétention pour faire preuve d'humanité

Bien que les ONG et associations humanitaires dénoncent et continuent à dénoncer les conditions inhumaines de vie dans les camps de rétention, cette "solution" est toujours utilisée massivement par les Etats, alors qu'elle ne devrait intervenir qu'en ultime recours.

Nous appelons également à ce que justice soit faite concernant les délais maximum de rétention. Il est inacceptable que ces délais s'élèvent à 4 mois d'autant plus quand des mineurs se retrouvent au milieu de cette situation inacceptable et ingérable. En plus de cela, nous rappelons que les ONG et associations humanitaires sont profondément déçus de la mention au port de bracelets électroniques : Il est absolument inadmissible d'avoir recours à une telle mesure : les personnes concernées ne doivent pas être considérées comme des fugitifs ou des personnes condamnées puisqu'il n'existe aucune mention à une procédure pénale.

Les alternatives proposées dans la directive sont pour l'heure insuffisantes en ce qu'elles imposent une surveillance massive des ressortissants plus que des réelles solutions pérennes et durables basées sur les respects des droits humains que nous défendons et que la directive doit porter.

IA : Face aux dérives, le temps est aux clarifications

Le Front Commun déplore de nombreux manquements dans les dispositions liées à l'IA, sans doute la traduction d'une certaine précipitation de la Commission qui se rue sur cette nouvelle technologie censée fluidifier les démarches administratives. Bien que le Front Commun apprécierait grandement une accélération des démarches administratives dont, rappelons le, les réfugiés pâtissent le plus, les ONG mettent en garde contre les dérives liées à l'IA, et qui dans la précipitation et le flou juridique, pourraient causer beaucoup de tort aux principales victimes de la crise. En effet, bien que l'IA ne doit pas être utilisée à la légère car elle peut engendrer des situations de discrimination et des atteintes à la vie privée des migrants. Les partenariats avec des entreprises privées non européennes sont à exclure et ceux avec des entreprises européennes à réaliser avec prudence. De plus, la définition et l'utilisation de données

biométriques fait craindre une stigmatisation et des discriminations liées à l'ethnie, la couleur de peau ou la religion, quant à la classification des migrants en fonction “ *de caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales d'une personne physique*”.

Sur l'IA, Le Front commun prône tout autant un consentement au partage des données qu'un droit à la suppression après l'utilisation des données. Le principe est simple au nom du droit au respect de la vie privée et familiale et à la confidentialité, nous avons un droit de regard et surtout un consentement à exprimer, adulte comme mineur. C'est pourquoi il est légitime que les ressortissants puissent également jouir d'un consentement à l'utilisation et aux partages des données, d'autant plus lorsque des mineurs sont exploités. Enfin, assurer la protection des données c'est donner le choix aux utilisateurs de supprimer les données une fois qu'il n'y a plus nécessité de les garder.

CONCLUSION

Le Front Commun est déterminé à continuer de défendre ses positions et garde espoir sur le fait qu'elles soient entendues. Il reste de nombreux sujets à traiter et le Front Commun déplore aussi l'absence de dispositions concernant le sauvetage en mer ou les propositions d'intégration professionnelle des migrants, essentielles à l'intégration dans les pays d'accueil ou à la réintégration dans les pays d'origine. Il y a des limites à ne pas franchir en termes de négation des droits humains et le Front Commun se félicite de son travail auprès des autres parties prenantes sur ces questions pour qu'elles ne se cachent plus derrière des volontés de maintien de la sécurité pour justifier leur manque de coopération et d'humanité. “